

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-192 ADMINISTRATION GENERALE

Rapport annuel 2018 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées du cadre bâti, des transports urbains, de la voirie et des espaces publics

Le rapporteur, M. Charles KERMAREC
donne lecture du rapport suivant

ADMINISTRATION GENERALE – Rapport annuel 2018 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées du cadre bâti, des transports urbains, de la voirie et des espaces publics

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la communication d'un rapport annuel relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées du cadre bâti, des transports, de la voirie et des espaces publics.

Après un bref rappel des exigences légales en vue de la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports, de la voirie et des espaces publics, le rapport 2018 fait le point :

- sur l'accessibilité au 31 décembre 2018 ;
- sur les travaux entrepris en 2018 par les communes et Brest métropole en fonction des constats établis par les états des lieux de leurs bâtiments ;
- sur les travaux et actions effectués par les différents services de la collectivité en matière d'accessibilité ;
- sur les relations avec les associations de personnes handicapées en vue d'une meilleure prise en compte de la problématique du handicap, pour chaque type d'équipements et aussi de manière transversale ;
- sur les perspectives d'avenir et les améliorations envisagées.

Par ailleurs, il comprend dans sa deuxième partie les actions mises en œuvre en matière d'inclusion sur le territoire.

Ce rapport approuvé par la Commission pour l'accessibilité de Brest métropole lors de sa séance du 12 juin 2019, sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce document.

Seront également destinataires de celui-ci, les maires des communes membres de Brest métropole.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de prendre acte de la présentation du rapport 2018 de la Commission pour l'accessibilité de Brest métropole.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES GENERALES-
RESSOURCES : PREND ACTE

Décision du Conseil de la métropole :

PREND ACTE